

**GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU
LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/GGE/2008-IV/2

17 septembre 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

**Quatrième session de 2008
Genève, 1^{er}-5 septembre 2008**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Soumis par le secrétariat

1. À la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève du 7 au 13 novembre 2007, comme indiqué au paragraphe 37 du rapport de la Réunion (CCW/MSP/2007/5), les Hautes Parties contractantes ont décidé ce qui suit:

«Le Groupe d'experts gouvernementaux négociera une proposition visant à traiter d'urgence la question de l'impact humanitaire des munitions en grappe tout en assurant un équilibre entre les considérations militaires et humanitaires.

Le Groupe ne devrait ménager aucun effort pour négocier cette proposition aussi rapidement que possible et rendre compte des progrès réalisés à la prochaine Réunion des Hautes Parties contractantes en novembre 2008.

Les travaux du Groupe seront appuyés par les experts militaires et techniques. Le Groupe se réunira comme suit, au moins trois fois en 2008 et pour une durée totale pouvant aller jusqu'à sept semaines:

- 14-18 janvier;
- 7-31 juillet;
- 1^{er}-5 septembre;
- 3-7 novembre.

Le Président du Groupe, en consultation avec les groupes régionaux, se prononcera sur la durée des deuxième et troisième sessions du Groupe.».

2. Conformément à la décision pertinente prise par la Réunion des Hautes Parties contractantes de nommer «un représentant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États comme Président du Groupe d'experts gouvernementaux», telle qu'elle figure dans le paragraphe 41 du même rapport (CCW/MSP/2007/5), le Groupe d'experts gouvernementaux a été présidé par l'Ambassadeur du Danemark, M. Bent Wigotski.

3. Conformément à la décision pertinente prise par la Réunion des Hautes Parties contractantes, le Président du Groupe d'experts gouvernementaux, en consultation avec les groupes régionaux, a décidé à sa première session de 2008 qu'une session supplémentaire, la deuxième de l'année, se tiendrait du 7 au 11 avril 2008, ainsi qu'indiqué au paragraphe 17 de son rapport d'activité (CCW/GGE/2008-I/3).
4. La quatrième session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux s'est tenue à Genève du 1^{er} au 5 septembre 2008.
5. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux du Groupe: Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).
6. Un État signataire de la Convention – l'Égypte – a également participé aux travaux du Groupe.
7. Les États ci-après, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs: Angola, Azerbaïdjan, Botswana, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Ghana, Guinée, Haïti, Kenya, Liban, Malaisie, Mauritanie, Népal, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Swaziland, Thaïlande et Zambie.
8. Des représentants du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Service de l'action antimines de l'ONU ont pris part aux travaux du Groupe.
9. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) et de la Commission européenne ont également participé aux travaux du Groupe.
10. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales dont le nom suit: Bureau international de la paix, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Cluster Munition Coalition, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action, Organisation d'entraide populaire norvégienne, Réseau des survivants des mines terrestres.
11. Le 1^{er} septembre 2008, la session du Groupe a été ouverte par le Président, l'Ambassadeur du Danemark, M. Bent Wigotski. Il a été secondé par le général de division Lars C. Fynbo (Danemark), en tant que Président des Réunions d'experts militaires et techniques; M^{me} Angela Robinson (Australie), en tant que collaboratrice de la présidence pour la coopération

et l'assistance; M^{me} Anesa Kundurovic (Bosnie-Herzégovine), en tant que collaboratrice de la présidence pour l'assistance aux victimes; M. Julio Fontes Laranjeira (Brésil), en tant que collaborateur de la présidence pour le stockage et la destruction et pour les transferts; le lieutenant-colonel Jim Burke (Irlande), en tant que collaborateur de la présidence pour les définitions; et M. Ryuichi Hirano (Japon), en tant que collaborateur de la présidence pour la protection des civils et des biens de caractère civil. M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe. Il était secondé par M. Bantan Nugroho, également spécialiste des questions politiques.

12. Le Groupe a tenu des séances plénières officielles et des séances informelles à participation non limitée et a examiné l'annexe II intitulée «Armes à sous-munitions» du document CCW/GGE/2008-III/3 mentionné comme «Document soumis par le Président». Ce document peut être consulté dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>), ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/CCW>).

13. À sa 1^{re} séance plénière, le 1^{er} septembre 2008, le Groupe a confirmé l'ordre du jour, tel qu'il avait été adopté à sa première session de 2008 (CCW/GGE/2008-I/3, annexe I), ainsi que le Règlement intérieur, tel qu'il avait été adopté et appliqué à la troisième Conférence d'examen (CCW/CONF.III/11, Part III), et a adopté son programme de travail provisoire. Le programme de travail de la quatrième session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux figure à l'annexe I.

14. À la dernière séance plénière du Groupe, tenue le 5 septembre 2008, le Président et ses collaborateurs ont présenté des rapports.

15. Toujours à sa dernière séance plénière, le 5 septembre 2008, le Groupe d'experts gouvernementaux a adopté le projet de rapport d'activité de sa quatrième session de 2008, (CCW/GGE/2008-IV/CRP.1), tel que modifié oralement. Le rapport est publié sous la cote CCW/GGE/2008-IV/2.

Annexe I**PROGRAMME DE TRAVAIL**

de la quatrième session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux

Lundi 1 ^{er} septembre 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plénière</u>: Formalités d'ouverture; échange de vues général
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plénière</u>: Article 4 (Interdictions et restrictions générales)
Mardi 2 septembre 2008	10 h 00-13 h 00	
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plénière</u>: Articles 5 (Stockage et destruction) et 6 (Transferts)
Mercredi 3 septembre 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plénière</u>
	15 h 00-18 h 00	
Jeudi 4 septembre 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Collaborateur de la présidence</u>: Articles 5 (Stockage et destruction) et 6 (Transferts) • <u>Plénière</u>: Article 4 (Interdictions et restrictions générales)
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plénière</u>: Article 4 (Interdictions et restrictions générales)
Vendredi 5 septembre 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Collaborateur de la présidence</u>: Article 2 (Définitions) • <u>Plénière</u>: Article 4 (Interdictions et restrictions générales)
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plénière</u>: Résumé des travaux; adoption du rapport d'activité; clôture de la session

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

de la quatrième session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux

CCW/GGE/2008-IV/1	Programme de travail provisoire, soumis par la présidence
CCW/GGE/2008-IV/2	Rapport d'activité, soumis par le secrétariat
CCW/GGE/2008-IV/INF.1 et Add.1	Liste des participants
CCW/GGE/2008-IV/CRP.1	Projet de rapport d'activité, soumis par le secrétariat
CCW/GGE/2008-IV/MISC.1	Liste provisoire des participants

Les documents susmentionnés peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>), ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/CCW>).
